SNUipp-FSU 94

Maison Départementale des Syndicats
11-13 Rue des Archives
94000 CRETEIL

Déclaration CTSD du 8 Avril 2015

La décision du Ministre de reporter les mesures de carte scolaire après les élections a eu pour conséquence la parution d'une circulaire concernant le mouvement des personnels où les collègues ont découvert les propositions de l'administration en même temps que les membres du CTSD qui n'a lieu qu'aujourd'hui !!!
Cette méthode ne respecte ni les instances, ni les personnels représentés par leurs élus puisque l'administration décide et applique sans même avoir réuni les instances et pris leur avis…. C'est sans précédent dans le département.
De même, traiter la préparation de la carte scolaire en une semaine à peine avec un mouvement qui aura lieu dans 2 jours sans laisser aux personnels la possibilité de modifier ou d'annuler leur participation selon l'évolution de la situation de leur école montre le peu de considération de l'administration pour les personnels.
Ce CTSD 1° degré est enfin l'occasion d'aborder les problèmes qui n'ont été abordés qu'en groupe de travail :

- La nouvelle carte de l'éducation prioritaire pose toujours problème dans notre département : des écoles qui présentent les mêmes caractéristiques n'ont pas toutes eu leur classement en REP au motif du non classement de leur collège de secteur. Ce sera source d'injustice pour les élèves scolarisés dans ces écoles qui vont poursuivre leur scolarité dans des conditions plus dégradées puisque vous proposez des fermetures de classes et des diminutions de décharges de direction dans plusieurs de ces écoles qui cumulent déclassement et perte de moyens en ayant toujours des élèves en très grande difficulté sociale.
- L'annonce faite en groupe de travail CAPD concernant les modifications de normes de décharges de direction, essentiellement au détriment des REP se confirme : la conséquence est que de nombreuses équipes seront déstabilisées dans les écoles les plus fragiles du département et souvent avec le cumul d'une autre fermeture de poste. Les plus petites écoles en feront les frais, notamment les maternelles, là où la disponibilité envers les familles est indispensable pour assurer les meilleures conditions de scolarité pour leurs enfants.
  De plus, le classement des petites écoles REP en REP+ se traduira dans ces écoles, par une perte de décharge de direction comme à Champigny : où est l'effort de la nation pour aider les élèves les plus en difficulté ?
- Le strict maintien du même nombre de postes pour scolariser les élèves de moins de 3 ans et la fermeture de classes dans plusieurs écoles REP qui scolarisaient des TPS en nombre inférieur à celui d'une classe, vont faire régresser le taux de scolarisation des plus jeunes. La scolarisation des moins de 3 ans dans les secteurs d'éducation prioritaire est pourtant un des moyens pour aider certains élèves à entrer plus facilement dans les apprentissages….

Nous souhaitons que ce CTSD soit aussi l'occasion d'échanger autour des problèmes liés aux contraintes que vous avez imposées lors de l'implantation de ces postes et notamment sur les propositions de modification de la liste de ces postes. Que deviennent les personnels que vous avez sollicités pour occuper ces postes à titre provisoire lorsque vous décidez de les supprimer l'année suivante ?

- En ce qui concerne les classes, nous constatons dans de nombreux cas que l'enveloppe budgétaire ne suffira pas à couvrir tous les besoins du département et que les moyennes seront beaucoup plus importantes dans de plus en plus d'écoles, quelle que soit leur classification. Les maternelles en paient souvent le plus lourd tribu alors que ce sont les élèves les plus jeunes qui ont besoin du maximum d'attention. De plus, la gestion à flux

tendus qui ferme une classe une année pour la rouvrir l'année suivante avec quelques élèves de plus pénalise les élèves en déstabilisant les équipes et en désorganisant les écoles.

- Nous n'avons cessé de répéter que la suppression aveugle des RASED sur notre département avait créé de nombreuses disparités et qu'il faudrait veiller à ce que tous les élèves puissent bénéficier de l'aide d'un enseignant spécialisé ; nous constatons que de plus en plus d'élèves n'ont jamais été aidés durant leur scolarité malgré les besoins reconnus et que les inégalités continuent à se creuser. Si l'on croise aussi le taux de couverture des psychologues scolaires ou des médecins scolaires, on découvre des secteurs très en détresse où le service public n'est plus en mesure d'assurer ses missions. Ce ne sont plus des situations de prévention mais des situations d'urgence qui ne sont plus traitées.
- Les postes PDMQDC sont en trop faible nombre pour permettre une véritable amélioration des conditions de travail des élèves : 35 écoles sur 631 pourront travailler sur ce type de projet en admettant qu'ils soient tous pourvus. Au final, de nombreuses écoles, y compris celles qui sont classées en REP et même en REP+ ne bénéficient d'aucun dispositif spécifique ; PDMQDC, RASED, moins de 3 ans pour les maternelles…
- En ce qui concerne l'ASH, nous constatons que les modifications proposées n'ajoutent au final pas plus de postes spécialisés. Pourtant, nous constatons cette année encore, que des élèves n'ont pu obtenir la place dans la structure dont ils avaient besoin, faute de places. Pour avoir plus d'enseignants spécialisés, il faut aussi augmenter le nombre de départs en stages.
- La création de la classe UPE2A correspond à une nécessité et permettra enfin de répondre aux besoins constatés.
- En ce qui concerne les remplacements, nous ne pouvons que souscrire à l'augmentation du nombre de remplacements tant la situation devient difficile dans les écoles. Par contre, nous regrettons de ne pas disposer d'une lisibilité sur l'ensemble du département sur le taux de couverture dans les différentes circonscriptions.
- Ecoles d'application : nous insistons sur la reconnaissance des qualifications et diplômes professionnels des collègues : CAFIPEMF, DEA ont nécessité un investissement important de leur part. L'administration ne peut se contenter de supprimer ces écoles sans tenir compte de leurs spécificités. Leur implication dans de nombreuses formations, leur communication avec les différents partenaires, nécessitent qu'il y ait toujours des lieux et du temps consacré entre ces formateurs pour fédérer leurs actions et conserver leurs synergies. Le choix de mailler le département ne doit pas conduire à isoler ces collègues ; il est indispensable qu'ils puissent au minimum se trouver par paires et que les référents des zones définies puisent bénéficier d'une quotité de décharge supplémentaire pour assurer la coordination nécessaire.
- Nous souhaitons enfin que le CTSD soit informé :
  - des modifications de rythme scolaire qui auront lieu l'an prochain
  - de la liste des postes qui seront réservés aux stagiaires l'an prochain

Pour conclure, nous nous constatons que la préparation de la rentrée scolaire s'accompagnera de très nombreuses dégradations dans bon nombre d'écoles du département, et particulièrement dans des écoles situées en éducation prioritaire. De nombreuses écoles se sont mobilisées car elles ne peuvent se résigner à accepter la détérioration de leurs conditions de travail et celles de leurs élèves qui peinent déjà au quotidien pour affronter les carences actuelles : remplacements, aides aux élèves en difficulté, ……

L'avenir de la nation nécessite un véritable investissement sur l'éducation ; une autre politique est nécessaire. Le 9 avril, de nombreux enseignants participeront à la journée d'action interprofessionnelle unitaire pour que d'autres choix s'imposent.

Pour faire réussir tous les élèves, la transformation de l'école est plus que jamais indispensable. L'allègement du nombre d'élèves par classe, les remplacements, les RASED, l'éducation prioritaire, la formation continue, les PDMQDC, la scolarisation des moins de 3 ans… nécessitent un réel engagement budgétaire.